



**Résumé :** *Cet article s'intéresse d'abord aux raisons de l'absence de dictionnaires et de grammaires de l'arabe algérien avant le XIX<sup>e</sup> siècle. Il retrace ensuite l'élaboration des premiers ouvrages du genre par des arabisants français dans les débuts de l'Algérie coloniale, tout en montrant les faiblesses avant la naissance de la dialectologie arabe.*

**Mots-clés :** *Arabe algérien, "arabe vulgaire", Algérie coloniale.*

#### Grammatisation and lexicography of the Algerian Arabic in the XIX<sup>th</sup> Century

**Abstract :** *This paper first explores the reasons of the lack of dictionaries and grammars of the Algerian Arabic before the XIX<sup>th</sup> Century. Then it describes how the French Arabists have developed texts of these kinds in early colonial Algeria while showing their weaknesses before the birth of the Arabic dialectology.*

**Key words :** *Algerian Arabic, "vulgar Arabic", colonial Algeria.*

Les premières publications traitant de l'arabe maghrébin n'apparaissent guère avant le XIX<sup>e</sup> siècle ; la tradition grammaticale arabe, fondée sur la langue coranique et la poésie archaïque, n'a en effet jamais pris en compte les dialectes et n'a vu dans l'évolution de la langue que la manifestation de fautes (*alṭān*) à l'égard de la norme établie. Cependant, au XVII<sup>e</sup> siècle, dans les ouvrages de missionnaires franciscains ayant séjourné auprès de communautés chrétiennes d'Orient, naît le concept d'« arabe vulgaire », désignant sous leur plume non le parler mais le moyen arabe, variété de langue intermédiaire entre l'arabe littéral et le dialecte, et perçue par eux comme entretenant avec l'arabe classique un rapport similaire à celui de l'italien avec le latin (Girard, 2009). Paraissent alors, d'abord en latin puis dans des langues vernaculaires européennes, souvent accompagnées de lexiques et de « dialogues », des grammaires d'arabe vulgaire ou d'arabe littéral et vulgaire<sup>1</sup> - le concept ayant été étendu aux parlers<sup>2</sup>. Mais avant 1830, ces publications ne traitent presque exclusivement que de l'arabe en usage dans le Levant, du fait peut-être de la persistance de la *lingua franca* dans la partie occidentale du Bassin méditerranéen<sup>3</sup>. S'il arrive que l'on minimise parfois à cette époque

les différences existant entre l'arabe proche-oriental et l'arabe maghrébin (Jackson, 1824), des publications spécifiques voient néanmoins le jour après qu'a été décidée l'intervention française à Alger en 1830, date qui marque le point de départ de la parution de nombreux ouvrages - souvent élémentaires - destinés à l'apprentissage de l'arabe algérien, avant que des travaux érudits ne viennent en enrichir la connaissance. Notre propos est de dégager, à partir des plus élaborés de ces premiers textes, par quels processus et avec quels résultats ont été initiées dans l'Algérie coloniale la grammatisation de l'arabe algérien et sa lexicographie, étude qui exige d'être menée jusque dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle pour se révéler pertinente.

### L'adaptation d'outils d'apprentissage de l'arabe oriental

Sont publiés, dans la précipitation, entre 1830 et 1832, quelques ouvrages qui restent marqués par la connaissance de l'arabe oriental que possèdent leurs auteurs et dont le titre ne reflète pas réellement le contenu, comme la *Grammaire élémentaire d'arabe vulgaire, ou algérienne à l'usage des Français* (Toulon, 1832) de Joanny Pharaon ou le *Vocabulaire français-arabe du dialecte vulgaire d'Alger, de Tunis et de Marok, à l'usage des militaires français* (Paris, 1830), publié par l'ancien directeur de l'Imprimerie du corps expéditionnaire en Egypte, Jean-Joseph Marcel. Cependant, s'il ne se départit pas totalement de la même imperfection, le manuel commandé à Benjamin Vincent - ancien élève de l'Ecole des langues orientales et futur « secrétaire-interprète attaché à l'armée d'expédition »<sup>4</sup> - au début de l'année 1830 par le Ministère de la Guerre, présente pour nous un intérêt supérieur. Intitulé *Vocabulaire français-arabe, suivi de dialogues à l'usage de l'armée d'expédition d'Afrique* (in-8°, XI-104 p.), l'ouvrage est uniquement composé en caractères latins ; une « Instruction pour la prononciation » fournit, sans présentation de l'alphabet arabe, une description pragmatique des consonnes du parler ne figurant pas dans la langue française. La transcription, qui note les consonnes selon leur prononciation, rend le vocalisme de manière plus aléatoire, ignorant notamment presque toujours les voyelles longues.

Le « Vocabulaire français-arabe », par lequel commence l'ouvrage, s'ordonne selon les parties du discours adaptées de la grammaire latine : nombres ; noms, classés de manière thématique suivant la tradition des *nominalia* ; adverbes, prépositions ; pronoms (isolés, affixes, démonstratifs, relatifs) ; adjectifs ; verbes. Le texte est essentiellement constitué de listes de mots, quelques rudiments de grammaire y étant exceptionnellement introduits. La seconde partie du manuel est faite de « phrases familières » pour servir aux échanges oraux. Conçu comme un vade-mecum, l'ouvrage renferme en outre une information sur les monnaies, les poids et les mesures en usage à Alger ainsi qu'un calendrier de l'année 1830 donnant les correspondances entre le calendrier musulman et le calendrier grégorien.

Vincent prend comme base de son travail le *Vocabulaire français-arabe, contenant les mots principaux et d'un usage plus journalier*, publié au Caire en 1799 par Jean-Joseph Marcel. Il en conserve pratiquement tous les termes français en respectant approximativement leur classification thématique<sup>5</sup>. Une

adaptation au contexte maghrébin est cependant opérée et le vocabulaire se rapportant aux choses de la mer et de la guerre est augmenté. Les termes « propres au dialecte de Barbarie », placés en dernière position, sont signalés par un astérisque, tandis que des égyptianismes disparaissent.

Quant aux remarques grammaticales, elles témoignent d'une méconnaissance par Vincent des spécificités des parlers maghrébins : ainsi, dans la rubrique consacrée aux verbes, figurent sous le titre « Modèles de conjugaisons suivant le dialecte de Barbarie » les formes habituellement données pour l'arabe oriental ; une correction partielle est néanmoins introduite *in fine* :

*Nota.* Dans la langue arabe vulgaire, et surtout chez les Barbaresques, on remplace presque toujours la première personne du singulier du présent ou futur par la première personne du pluriel ou par le participe présent, de sorte qu'au lieu de *emchi*, je marche, on dit ordinairement *nemchi ana*, ou bien *nemchi ana māchi*, *rani māchi*. (p. 64)

La présence de cet amendement conduit à faire l'hypothèse que Vincent a bénéficié - sans doute quelque peu tardivement - du concours d'un informateur. Il est vraisemblable, en outre, que celui-ci soit intervenu de manière décisive dans la traduction arabe des « phrases familières », désignées par le terme de « dialogues » dans le titre de l'ouvrage. Ces phrases sont divisées en trois parties : la première, d'ordre général, reprend celles qui figurent dans le *Vocabulaire* de Marcel<sup>6</sup>, la traduction arabe en ayant été modifiée. Quant aux suivantes, elles sont inspirées des reconnaissances militaires. La deuxième a trait en effet aux questions d'intendance : où et comment se procurer de l'eau et de la nourriture, pour les hommes et pour les bêtes ; où trouver du bois, des matériaux de construction, des chevaux, des chameaux, des mulets, des ouvriers... La troisième et dernière partie vise l'obtention d'informations plus stratégiques : connaissance du terrain et des populations, importance et position des forces turques, fidélité des « Maures » et des « Arabes » à la Régence d'Alger.

La traduction des « phrases familières » de l'ouvrage ne semble pas devoir être attribuée à Benjamin Vincent, mais plutôt à un bon connaisseur du parler arabe des juifs d'Alger. En effet, l'emploi systématique dans les « dialogues » de *enti* (par ex., p. 66-67) comme pronom de la deuxième personne du masculin singulier - attesté pour Alger et Tunis juifs<sup>7</sup> - et de l'adverbe de temps marocain *dāba* (par ex., p. 97) - attesté aussi pour Alger juif mais non Tunis juif - permet d'aboutir à cette conclusion en se basant sur les travaux respectifs de Marcel et de David Cohen (1912 : 337 et 173 ; 1975 : 210 et 243). Les finales féminines en *é* (au lieu de *a*), récurrentes dans le texte (par ex., p. 66 : *mediné*, *chouié*, *hinné*), sont en outre une marque distinctive du parler arabe des juifs d'Alger, selon Louis-Jacques Bresnier (1855 : 618), excellent arabisant ayant enseigné à partir de 1836 dans la capitale algérienne. L'informateur de Vincent serait peut-être Abraham Daninos, né à Alger en 1797 dans une famille livournaise, qui exerça comme interprète traducteur assermenté auprès du Tribunal de commerce de la Seine avant de devenir « interprète de l'armée d'Afrique ». Selon Charles Féraud (1876 : 190), il aurait écrit « un petit vocabulaire en langue vulgaire, qui fut distribué aux officiers qui firent partie de l'expédition d'Alger en 1830 », dont nous n'avons trouvé d'autre trace que le manuscrit inachevé conservé à la

BNF (Ms. ar. n° 6123). Il n'est pas impossible que les autorités françaises aient associé Daninos à Vincent dans l'exécution du *Vocabulaire français-arabe [...] à l'usage de l'armée d'expédition d'Afrique*. Quoiqu'il en soit, tel qu'il est, l'ouvrage coécrit par Vincent et son informateur à Paris en 1830, et qui resta longtemps en usage dans l'armée d'Afrique (Messaudi, 2008 : II, 61), constitue vraisemblablement la première publication ayant trait à l'arabe algérien.

### L'arabe algérien à travers le prisme de la tradition orientaliste

C'est ensuite sur le territoire de l'ancienne régence d'Alger que les arabisants français, en collaboration avec des informateurs algériens - dont la contribution n'est pas toujours mentionnée -, entreprennent une ébauche de grammatisation de la langue usuelle, en composant des outils d'apprentissage plus ou moins élémentaires à l'usage des militaires ou des civils désireux de s'initier rapidement à l'arabe algérien sans posséder nécessairement de connaissance préalable de l'arabe littéral. Voient ainsi le jour des ouvrages exposant les rudiments de l'arabe algérien, complétés généralement par quelques textes et parfois des lexiques. Le premier essai est dû à Jean-Honorat Delaporte, fils de drogman, employé dès décembre 1831 comme secrétaire-interprète de l'Intendance civile d'Alger, qui publie, en 1836, *Principes de l'idiome arabe en usage à Alger* (in-8°, 154 p. ; rééd. en 1839 et 1845). Il est suivi par Alexandre Bellemare, secrétaire-interprète au ministère de la Guerre, qui fait paraître en 1850 une *Grammaire arabe (idiome d'Algérie) à l'usage de l'armée et des employés civils de l'Algérie* (in-8°, VII-196 p. ; plusieurs rééd. jusqu'en 1867).

Ces auteurs, qui appréhendent l'arabe algérien à partir de leur propre langue et des catégories qui leur sont familières, organisent la grammaire de leurs ouvrages selon les parties du discours dérivées de la grammaire latine. Ainsi, le livre II des *Principes* de Delaporte traite successivement de l'article, du nom, de l'adjectif, des pronoms, du verbe, des adverbes, des prépositions, des conjonctions et des interjections. Suivant en apparence la tradition arabe, Bellemare ne distingue dans un premier temps que les catégories du nom, du verbe et de la particule, mais y introduit ensuite les divisions supplémentaires de la grammaire française. Par ailleurs, ces auteurs, qui cherchent avant tout des équivalents aux temps et aux modes verbaux français, n'abordent nullement le système verbal arabe selon sa perspective aspectuelle (*māḍī* « accompli » / *muḍāri'* « inaccompli »), mais suivent la tradition orientaliste antérieure, fondée sur l'opposition « prétérit » / « aoriste ». Ils systématisent aussi la traduction des verbes « être » et « avoir », ce qui conduit à une surreprésentation de certaines formes verbales (Boucherit, 1994).

Une autre faiblesse de ces ouvrages réside dans l'appréhension imparfaite du système vocalique et de la structure syllabique de l'arabe algérien par leurs auteurs. En effet, si ces textes rédigés en français donnent les schèmes grammaticaux et les exemples qui les illustrent en caractères arabes accompagnés d'une transcription en caractères latins, cette procédure ne garantit pas pour autant l'exactitude de la prononciation. Partant de leur connaissance de l'arabe littéral et considérant à tort qu'« *en parlant*, on prononce toutes les voyelles à l'exception des voyelles finales » (Bellemare, 1850 : 16), les auteurs conservent dans leurs transcriptions maintes voyelles superfétatoires. Il est manifeste aussi,

qu'en l'absence de l'écriture des dialectes dans la tradition arabe, les arabisants parviennent difficilement à rompre radicalement avec l'arabe littéral. Même s'ils notent des colorations vocaliques absentes de la langue classique par *e*, *o* ou *eu*, leur description manque grandement de précision. Conscients de l'insuffisance de leurs travaux, les auteurs insistent tous sur l'absolue nécessité pour les apprenants d'entrer en contact avec des locuteurs natifs.

L'absence de maîtrise de la structure syllabique de l'arabe parlé est particulièrement manifeste dans la description des formes verbales : ainsi les tableaux de conjugaison de la première forme du verbe régulier ignorent le ressaut vocalique caractéristique des parlers maghrébins et seuls les affixes (préfixes et suffixes) s'y trouvent normés. Les formes erronées peuvent cependant disparaître dans les textes édités par certains auteurs<sup>8</sup>. Peu de transcriptions sont fournies pour les verbes irréguliers et les formes dérivées. La description de la syntaxe reste en outre succincte dans ces manuels.

On ne saurait manquer de s'interroger sur les raisons de l'existence de telles lacunes dans les ouvrages de ces arabisants. En l'absence de travaux antérieurs sur une langue usuelle dans laquelle ils perçoivent des variations, nos auteurs s'en tiennent à la conception orientaliste d'« arabe vulgaire », qui est source d'ambiguïté dans la mesure où elle subsume arabe parlé et arabe écrit non standard (moyen arabe), deux variétés de langue qui possèdent des traits communs mais aussi des caractères distincts, et dont la description ne peut être confondue. Mais « l'arabe vulgaire » n'est souvent perçu que comme de « l'arabe [...] littéral dépouillé de ses principales difficultés » (Bellemare, 1850 : IV), soit comme une forme simplifiée de ce dernier, non comme une variété de langue autonome et encore moins comme le rapprochement de deux variétés d'arabe ; la grammatisation qui en est faite reste balbutiante, incomplète et approximative. Les puristes, à l'instar de Louis-Jacques Bresnier, imposent parallèlement l'apprentissage de l'arabe littéraire, dont les principes sont solidement établis :

La langue arabe ne peut être apprise en Algérie de la même manière qu'en Europe, où elle n'a pour but que les hautes spéculations de la science. Elle doit ici s'appliquer, en outre, à des usages analogues à ceux de notre langue nationale, et par conséquent être appuyée à *la fois* sur la pratique et la théorie. Je dis à *la fois*, [...] parce que la seule routine sans principes ne présente qu'un chaos obscur, et confine à jamais celui qui s'y livre exclusivement dans une impasse. Elle exige, pour un résultat nécessairement borné, de longues relations non interrompues avec les Indigènes. (Bresnier, 1867 : 5-6)

Une réserve mériterait précisément d'être faite concernant Bresnier, disciple de Silvestre de Sacy, qui le fit nommer à la chaire publique d'arabe à Alger au moment de sa création en 1836. Il est en effet l'auteur d'un remarquable *Cours pratique et théorique de la langue arabe*, paru en 1855 et consacré en majeure partie à la langue classique. L'ouvrage s'intéresse pourtant aussi à la pratique orale et il renferme un « Traité du langage arabe usuel et de ses divers dialectes en Algérie », établi par comparaison avec l'arabe littéral. L'auteur y formule des remarques pertinentes concernant, par exemple, l'influence de l'entourage consonantique des voyelles (p. 96), la structure syllabique des mots (p. 525-526) ou le caractère non systématique des correspondances temporelles

établies à l'aide de *kâna* (p. 534-535). Mais le puriste qu'est Bresnier ne voit dans l'arabe usuel qu'une langue fautive, un « patois » condamné à terme et, même si sa position de titulaire de la chaire d'arabe à Alger le conduit à étudier de près l'arabe algérien, il ne cherche pas à développer et à systématiser ses observations dans une publication.

A la suite des premiers ouvrages conçus pour un public diversifié, sont élaborés, à partir des années 1870, par des professeurs comme Louis Machuel et Belkassem Ben Sedira, des manuels destinés plus spécifiquement à un public scolaire francophone. On passe alors de la méthode héritée des humanités dans laquelle le livre de grammaire s'utilise en association avec un lexique ou un dictionnaire pour accéder aux textes, à une méthode nouvelle inspirée par des pédagogues spécialistes des langues vivantes, comme Richard Robertson et Heinrich Ollendorff, et dans laquelle les connaissances grammaticales et lexicales s'acquièrent concomitamment suivant une progression établie dans le cadre de « leçons » généralement fondées sur un texte bref et suivies d'exercices d'application (Puren, 1998). Cependant, on n'observe pas dans ces nouveaux ouvrages de progrès notoires concernant la grammatisation de l'arabe algérien, même si Ben Sedira donne, en 1891, dans son *Cours élémentaire d'arabe parlé* (in-16°, XII-290 p.) des formes plus exactes du « prétérit », sans modifier d'ailleurs les formes erronées fournies par ses prédécesseurs pour l'« aoriste ».

### Des lexiques et des dictionnaires bilingues

Par ailleurs, les arabisants français participent aussi dans les premières décennies de l'Algérie coloniale à l'enregistrement du lexique de l'arabe algérien en composant des vocabulaires et des dictionnaires bilingues, français-arabe et arabe-français. Paraissent des ouvrages réalisés sur le terrain, dans lesquels les mots recueillis de la bouche des autochtones sont souvent vérifiés plusieurs fois et d'où se trouvent écartés les termes en usage dans le Levant qui figuraient par exemple dans le très répandu *Vocabulaire français-arabe des dialectes vulgaires africains, c'est-à-dire d'Alger, de Tunis, de Marok et d'Egypte* (Paris, 1837) dû à Jean-Joseph Marcel. Outre des vocabulaires de la langue courante comme ceux de Roland de Bussy et de Belkassem Ben Sedira<sup>9</sup>, paraissent des lexiques plus spécialisés, destinés à des professionnels amenés à s'exprimer en arabe dans leur pratique quotidienne : l'interprète Henri Cotelte publie, en 1850, *Le langage arabe ordinaire ou Dialogues arabes élémentaires, destinés aux Français qui habitent l'Afrique ou que leurs occupations retiennent à la campagne ou dans les différentes localités de l'Algérie* (Alger, 121 p. ; plusieurs rééd. jusqu'en 1875) , tandis que Florian Pharaon, ancien interprète de l'armée d'Afrique, fait paraître, en 1860, en association avec le Dr Emile-Louis Bertherand, un *Vocabulaire français-arabe à l'usage des médecins, vétérinaires, sages-femmes, pharmaciens, herboristes, etc.* (Paris, VII-204 p.).

Alors que ces ouvrages se limitent à une simple mise en parallèle des mots des deux langues, des dictionnaires explorent le champ sémantique des vocables qui en constituent les entrées et enregistrent, à l'occasion, les expressions idiomatiques. Le *Dictionnaire français-arabe (idiome parlé en Algérie)* (Paris, 1850, in-18°, XX-911-9 p. ; rééd. en 1860 et 1872) d'Adrien Paulmier, ancien

conseiller à la Cour d'appel d'Alger, est strictement fondé sur le dialecte d'Alger et inclut les emprunts de la langue notamment à l'italien et à l'espagnol, mais sans toutefois en mentionner l'étymologie<sup>10</sup>. Partisan de la création d'une langue arabe algérienne moderne qui emprunterait au dialecte, Auguste Charbonneau manifeste cependant davantage de circonspection par rapport à « l'arabe des rues » honni des puristes, mais son *Dictionnaire français-arabe pour la conversation en Algérie* (Paris, 1872, in-16°, XXIV-629 p. ; rééd. à Beyrouth en 2005) a l'avantage de couvrir une aire plus vaste que celui de Paulmier, l'auteur ayant exercé non seulement à Alger, mais aussi à Constantine.

C'est dans le sens arabe-français qu'est réalisée l'œuvre la plus remarquable, demeurant aujourd'hui encore un ouvrage de référence : le *Dictionnaire pratique arabe-français* (Alger, 1871, in-4°, XII-764-XVI p.) dû à Marcelin Beaussier, « interprète principal de l'armée d'Algérie », et dont la valeur fut reconnue par un linguiste aussi peu indulgent que William Marçais (1905). Traitant environ 30 000 mots, il recense cependant moins largement le lexique de l'Est algérien. Il a été complété par Mohamed Ben Cheneb (éd. de 1931, Alger, Jules Carbonel, in-4°, 9-1093 p.) et Albert Lentin (*Supplément au Dictionnaire pratique arabe-français de Marcelin Beaussier*, Alger, 1959, La Maison des livres, VII-312 p.), la réédition de 2006 (Paris, Ibis Press) regroupant les deux ouvrages en un volume.

Outre quelques collègues français, Beaussier fait appel à des d'informateurs algériens, dont il cite - de manière exceptionnelle pour l'époque - certains noms :

Si Mohammed ben Omar, khodja de la direction divisionnaire des Affaires arabes de la division d'Alger, Si Ali ben Smaia, khodja du Bureau arabe d'Alger, et le brigadier de spahis, Mazouz ben Abderrahmane, natif de Mostaganem. Si Hassen ben Brihmat, directeur de la Medersa d'Alger, président du Conseil de droit musulman m'a [, dit-il,] aidé de ses connaissances spéciales et facilité la traduction des formules souvent assez obscures des actes judiciaires. (p. 7)

Le maintien du droit musulman dans les affaires personnelles pour les Algériens exigeait, en effet, que certains fonctionnaires français eussent une connaissance précise de la terminologie juridique musulmane. Les outils linguistiques étaient alors souvent conçus pour répondre aux besoins des personnels administratifs français.

La qualité du travail de Beaussier tient à la connaissance approfondie que l'auteur possède de l'arabe algérien de régions différentes, mais aussi à la conception historique qu'il a de l'évolution de la langue. Il écrit, en effet, dans l'avant-propos de son *Dictionnaire* :

Ce langage [usuel] a [...] des règles qui lui sont propres ; ces règles, résultant d'une altération de la langue régulière, ont acquis, par le temps, un caractère permanent et sont strictement appliquées, dans le langage parlé, aussi bien par les lettrés et les savants que par les gens du peuple. [...] Pour établir les différences qui existent aujourd'hui entre l'arabe littéral, celui dont le Coran est le type, et l'arabe usuel, il faut considérer les profondes modifications que le temps, l'usage, le contact avec les populations vaincues et plus tard avec les Turcs et les nations maritimes européennes,

ont apportées à la langue de Modhar, ou arabe pur, parlé par les conquérants sortis de la péninsule arabique. Il faut aussi tenir compte des nouveaux besoins amenés par les modifications d'existence subies par les descendants de ces conquérants, et de la pauvreté réelle de la langue arabe qui a bien une quantité innombrable de mots, mais rendant une quantité relativement très restreinte d'idées. De là l'introduction de beaucoup de mots, variant selon les localités et les conditions d'existence des populations. Il existe ainsi des différences marquées dans les locutions employées par les populations des villes et les populations rurales. (p. 5)

Ainsi, de manière novatrice, son *Dictionnaire pratique arabe-français* enregistre les variantes locales et régionales (Alger, Constantine, Laghouat, Touggourt, villes, Ouest, Est, Sahara, Tunisie) ainsi que le vocabulaire moderne, caractérisé par les emprunts au français. Par ailleurs, dans une « Esquisse des caractères spéciaux à la langue arabe parlée » introduisant à son travail, Beaussier présente un certain nombre d'observations éclairantes pour l'utilisateur : il note surtout les modifications consonantiques qui se manifestent dans les mots du parler (par ex. l'agglutination du lām de l'article dans certains noms comme لنجاص ) et les spécificités des formes verbales (par ex. une « 9<sup>e</sup> forme modifiée » en افعال ). Mais aussi instructives que soient ces remarques, elles restent limitées et portent essentiellement sur les mots envisagés isolément, puisqu'il s'agit d'un travail de lexicographe.

### Enregistrement et théorisation des parlers locaux

Des progrès décisifs dans le domaine de la grammatisation de l'arabe algérien sont réalisés à la suite d'une rupture épistémologique imposant l'observation de la langue en contexte. Sous l'influence de l'Ecole des lettres d'Alger, fondée en 1879 et perméable à la science allemande, démarre à la fin du siècle un mouvement d'enregistrement des parlers locaux, à l'origine de la constitution d'un corpus de littérature orale et ethnographique<sup>11</sup>. En 1891, Gaétan Delphin, alors titulaire de la chaire d'arabe à Oran, fait paraître un *Recueil de textes pour l'étude de l'arabe parlé* (in-16°, VI-367 p.) collectés autour de Mascara auprès de Bédouins : « Etant parvenu à sténographier, pour ainsi dire, leurs paroles, ces textes sont le fidèle écho de leur conversation », écrit-il dans l'avant-propos de l'ouvrage. Joseph Desparmet, professeur à Blida puis à Alger, publie à son tour en 1904-1905, à partir d'enregistrements du parler de Blida, l'*Enseignement de l'arabe dialectal d'après la méthode directe* (2 vol in-8°, rééd. vocalisée en 1907-1913). Mais cette nouvelle approche pédagogique, officielle depuis 1902, repose sur le principe de l'acquisition d'une langue étrangère sur le mode de la langue maternelle et n'exige pas de ce fait de théorisation approfondie.

L'étude scientifique des dialectes est cependant magistralement engagée à la même époque par William Marçais qui publie, en 1902, *Le dialecte arabe parlé à Tlemcen : grammaire, textes et glossaire* (in-8°, 325 p.), en reconnaissant sa dette vis-à-vis des linguistes allemands, notamment Hans Stumme. L'ouvrage renferme une anthologie constituée de textes en vers et en prose : chansons, berceuses, contes recueillis auprès d'un grand nombre d'informateurs (anciens élèves, *tolbas*, boutiquiers, enfants), les données étant bien entendu recoupées. A partir de ce corpus, le dialectologue procède à une étude systématique du parler



tlemcénien, dans laquelle il consacre à la phonétique une part substantielle, la précision de la description imposant une écriture en caractères latins. Les faits linguistiques sont exposés avec la plus grande minutie et les mécanismes du parler établis. Face à ce travail, les essais antérieurs ne font plus que pâle figure, et c'est grâce à l'apport de la dialectologie que les ouvrages élémentaires d'arabe algérien sont largement renouvelés au XX<sup>e</sup> siècle.

En définitive, plus que l'élaboration de la lexicographie, c'est la grammatisation de l'arabe algérien qui s'est révélée délicate pour les arabisants français, au XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, au début des années 1830, ils éprouvaient encore bien des difficultés à se déprendre de l'arabe proche-oriental qui leur était familier alors qu'ils ignoraient tout ou presque de l'arabe maghrébin. Par la suite, l'outillage conceptuel dont ils disposaient ne leur a pas permis de théoriser de manière satisfaisante un « arabe vulgaire » subsumant variétés et variantes linguistiques et il a fallu attendre que la dialectologie arabe soit appliquée aux parlers algériens au début du XX<sup>e</sup> siècle pour qu'à une appréhension imparfaite de la langue et de son fonctionnement fasse place une approche scientifique condamnant les approximations des pionniers.

## Principales sources

Beaussier, M. 1871. *Dictionnaire pratique arabe-français contenant tous les mots employés dans l'arabe parlé en Algérie et en Tunisie ainsi que dans le style épistolaire, les pièces usuelles et les actes judiciaires*, Alger : Bouyer [rééd. 2006 avec présentation de Jérôme Lentin].

Bellemare, A. 1850. *Grammaire arabe (idiome d'Algérie) à l'usage de l'armée et des employés civils de l'Algérie*, Paris : Hachette.

Ben Sedira, B. 1891. *Cours pratique de langue arabe. Cours élémentaire d'arabe parlé, à l'usage des lycées, collèges et écoles normales de l'Algérie*, Alger : Jourdan.

Bresnier, L.-J. 1855. *Cours pratique et théorique de la langue arabe renfermant les principes détaillés de la lecture, de la grammaire et du style ainsi que les éléments de la prosodie, accompagné d'un traité du langage arabe usuel et de ses divers dialectes en Algérie*, Alger : Bastide.

--- 1867. *Principes élémentaires de la langue arabe*, Alger : Bastide.

Cherbonneau, A. 1872. *Dictionnaire français-arabe pour la conversation en Algérie*, Paris : Hachette.

Delaporte, J.-H. 1845 (3<sup>e</sup> éd.). *Principes de l'idiome arabe en usage à Alger*, Paris: Charles Hingray [1<sup>ere</sup> éd. 1836].

--- 1841 (2<sup>e</sup> éd.). *Guide de la conversation française-arabe ou Dialogues avec le mot à mot et la prononciation interlinéaires figurés en caractères français*, Alger : Impr. du Gouvernement [1<sup>ere</sup> éd. 1837].

Delphin, G. 1891. *Recueil de textes pour l'étude de l'arabe parlé*, Paris : E. Leroux.

Desparmet, J. 1904-1905. *Enseignement de l'arabe dialectal d'après la méthode directe*, Blida : impr. A. Mauguin.

Marçais, W. 1902. *Le dialecte arabe parlé à Tlemcen : grammaire, textes et glossaire*, Paris : E. Leroux.

Marcel, J.-J. 1799. *Vocabulaire français-arabe, contenant les mots principaux et d'un usage plus journalier*, Le Caire : impr. nationale.

Paulmier, A. 1850. *Dictionnaire français-arabe (idiome parlé en Algérie)*, Paris : Hachette.

Vincent, B. 1830. *Vocabulaire français-arabe, suivi de dialogues à l'usage de l'armée d'expédition d'Afrique*, Paris : impr. A. Firmin-Didot.

### Autres travaux

Boucherit, A. 1994. « Les fonctions verbales de la particule *ra-* dans les manuels de grammaire et les guides de la conversation au XIX<sup>e</sup> siècle en Algérie : temps, aspect, concomitance, implication ? », in Caubet D. et Vanhove M. (éds.), *Actes des premières journées de dialectologie arabe de Paris* (INALCO : 27-30 jv.1993), Paris : impr. INALCO, p.160-171.

Cohen, D. 1975. *Le parler arabe des juifs de Tunis*, tome II : *Etude linguistique*, Paris : Mouton.

Cohen, M. 1912. *Le parler arabe des juifs d'Alger*, Paris : H. Champion.

Féraud, Ch. 1876. *Les interprètes de l'armée d'Afrique (Archives du corps)*, Alger : A. Jourdan.

Girard, A. 2009. « Les manuels de langue arabe en usage en France à la fin de l'Ancien Régime », Journée d'étude *Les manuels d'arabe d'hier et d'aujourd'hui*, BNF-CHSIM (29 septembre 2009), <http://lodel.ehess.fr/chsim/docannexe.php?id=373> (consulté le 27 août 2010).

Jackson, J. G. 1824. « Sur la conformité de l'arabe occidental ou de Barbarie avec l'arabe oriental ou de Syrie ». *Journal asiatique*, t. IV, pp. 193-200.

Kouloughli, Dj. 2007. *L'arabe*, Paris : PUF.

Marçais, W. 1905. « Quelques observations sur le Dictionnaire pratique arabe-français de Beaussier », in *Recueil de mémoires et de textes publié en l'honneur du XIV<sup>e</sup> Congrès des orientalistes par les professeurs de l'Ecole Supérieure des Lettres et des Médersas*, Alger : impr. Fontana, p. 409-503.

Messaoudi, A. 2006. « La langue arabe dans l'université française entre 1800 et 1960 », *Ibla*, n° 197, p. 22-40.

---, 2008. *Savants, conseillers, médiateurs : les arabisants et la France coloniale (vers 1830-vers 1930)*, Thèse de doctorat, Université de Paris I, 3 vol.

Pouillon, F. (éd.) 2008, *Dictionnaire des orientalistes de langue française*, Paris : Karthala.

Puren, C. 1988. *Histoire des méthodologies de l'enseignement des langues*, Paris : Clef international.

## Notes

<sup>1</sup> En français sont publiées notamment la *Grammaire de la langue arabe vulgaire et littérale* de Claude-Etienne Savary (1813) et la *Grammaire arabe-vulgaire* d'Amand-Pierre Caussin de Perceval (1824), qui en donne une seconde édition intitulée *Grammaire arabe vulgaire pour les dialectes d'Orient et de Barbarie* (1833).

<sup>2</sup> Discutant dans l'avant-propos de son *Rudiment de la grammaire arabe* (Paris, 1865) les appellations d'« arabe littéral » et d'« arabe vulgaire », auxquelles il souhaite voir se substituer celles d'« arabe régulier » et d'« arabe parlé », Emile Combarel, titulaire de la chaire d'arabe à Oran, y expose dans un texte dialogique le point de vue qu'il combat : « Nous avons cru jusqu'ici qu'il fallait entendre par *arabe littéral* une forme ancienne de cette langue, réservée aux compositions littéraires ; et par *arabe vulgaire*, une autre forme adaptée pour la pratique usuelle, tant des écrits que de la conversation ». Les arabisants puristes, qui ne voient dans l'arabe usuel écrit qu'une langue fautive, restent peu entendus en Algérie au XIX<sup>e</sup> siècle, et l'expression d'« arabe vulgaire » demeure très usitée. Néanmoins, elle présente parfois à la fin du siècle une connotation négative : « Il est d'ailleurs injuste et impropre de qualifier dédaigneusement de *vulgaire* une langue aussi pittoresque, qui est parlée par un aussi grand nombre d'individus de tous rangs et de toutes classes » (Ben Sedira, *Dictionnaire français-arabe de la langue parlée en Algérie*, « Préface » de mai 1886). Concernant l'appellation récente de moyen arabe et son étude : voir Kouloughli, 2007 : 94-99.

<sup>3</sup> Les rares exceptions ne concernent, semble-t-il, que l'arabe marocain comme le suggère le titre des ouvrages publiés : *Dialogues in the vulgar Arabick of Morocco* (1797) de W. Prince et *Grammatica linguae mauro-arabicae* (1800) de Franz Lorenz von Dombay, un drogman autrichien, dont l'ouvrage fournit une information sur l'arabe de Tanger.

<sup>4</sup> On trouvera une biographie de la plupart des auteurs des travaux qui font l'objet de notre étude dans Messaoudi, 2008 et Pouillon (éd.), 2008.

<sup>5</sup> Les rubriques lexicales sont les suivantes dans le *Vocabulaire* de Vincent : Des nombres - Noms des jours de la semaine et des mois - Du ciel, de la terre, du temps, des saisons, de l'espace, etc. - De l'homme - Des difformités, des maladies, des accidents - Des degrés de parenté - Des vêtements de l'homme - Des professions, des métiers, et de leurs ustensiles - De la maison et de ses parties, de l'écurie et de ses ustensiles - De la table et des viandes, légumes, assaisonnements, etc. qu'on y sert.- De la ville et de la campagne - Des arbres, des plantes et de leurs fruits - Des animaux à quatre pieds, des reptiles et des insectes - Des oiseaux - Des poissons - Des métaux et des pierres - Des monumens (*sic*) et des antiquités - Des couleurs - De la mer et des choses qui y ont rapport - De ce qui a rapport à la guerre - Du royaume d'Alger - Dénominations particulières aux troupes algériennes - De divers autres emplois ou dignités.

<sup>6</sup> La première série de « Phrases familières » dans l'ouvrage de Vincent correspond aux rubriques suivantes : Pour demander quelque chose - Du boire et du manger - Aller, venir, se mouvoir - Entendre, comprendre, interroger - Connaître, se souvenir, oublier - De l'âge, de la vie, de la mort - Du temps et de l'heure - Pour saluer et pour s'informer - Pour parler - Pour parler à un valet d'écurie - Du voyage.

<sup>7</sup> Parmi les interprètes de l'expédition d'Alger de 1830 figuraient des juifs recrutés à Tunis.

<sup>8</sup> Ainsi, dans ses *Principes*, Delaporte mentionne *rfedet* (p.76) (comme *ktebet*, p. 74) dans l'exposé grammatical, alors que dans la transcription du conte qu'il fournit en annexe, il écrit *refdet* (p. 138) et *lebset* (p. 139).

<sup>9</sup> Inséré ou non dans *L'idiome d'Alger*, le *Dictionnaire arabe-français et français-arabe* de Roland de Bussy, paru dans les années 1830, fait l'objet, avec des améliorations et des modifications partielles de titre, de plusieurs rééditions jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Il sert de base au travail de Belkassem Ben Sedira, qui publie, en 1882, un *Petit dictionnaire français-arabe* et un *Petit dictionnaire arabe-français de la langue parlée en Algérie* ; dans ce dernier, l'auteur ne suit plus comme son prédécesseur l'ordre alphabétique des mots, mais les ordonne par racines. Ces deux ouvrages de Ben Sedira ont encore récemment été réédités.

<sup>10</sup> Dans son *Guide la conversation française-arabe*, Delaporte indique en note l'étymologie des emprunts. Il mentionne, comme tirés de l'espagnol, les termes suivants (les références renvoient à l'éd. de 1841) : *el-faltha* (la faute) (p. 12) ; *gousthou* (plaisir) (p. 14) ; *el-ounour* (l'honneur) (p. 16) ; *librou* (livre) pl. *librouat* (p. 17) ; *malou* (*chouf el-bhhar malou bez-zaf* : voyez comme la mer

est mauvaise) (p. 40) ; *berrith-ti* (mon chapeau) (p.79) ; *al-kathri* (la couchette) de *catre* (p. 132). Il indique comme emprunts à l'italien : *berracheka* (tempête) (p. 29) ; *qalma* (calme) ( p. 33) ; *sigourou* (assurément) de *securio* (p. 40 ) ; *ouzansa franssissa* (façon française) de *usanza* (p. 85) ; *oukanda* (auberge) de *locanda* (p. 87) ; *el-mochethra* (échantillons) de *mostra* (p. 102) ; *aouna* (aunes) de *ouna* (p. 103) ; *poulga* (purge) de *purga* (p. 108) ; *el-guerra* (la guerre) de *guerra* (p. 129) ; *passadjir* (passagers) de *passaggieri* (p. 132) ; *nfachekarou (iia nemchiou nfachekarou* : allons prendre l'air de *frescare* (p. 143). Delaporte ne mentionne qu'un seul terme dérivé du turc (*qoulâi* « facilement », p. 141) et il signale qu'*el-plassa* est un « mot emprunté au français pour désigner la place du Gouvernement » (p. 35).

<sup>11</sup> Sur l'Ecole d'Alger, voir Messaoudi, 2006.